



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## réservistes

Question écrite n° 119491

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense quels sont les effectifs de chacune des formations musicales des forces armées, en précisant quel est le nombre de réservistes affectés dans chacune d'entre elles et le nombre de journées sous ESR effectuées par ces militaires de réserve.

### Texte de la réponse

Les effectifs servant actuellement dans chacune des formations musicales des trois armées et de la gendarmerie nationale sont détaillés dans les tableaux suivants :

FORMATIONS MUSICALES de l'armée de terre	PERSONNEL d'active	PERSONNEL de réserve (droits ouverts)
12e régiment d'artillerie	1	5
13e demi-brigade de la légion étrangère	1	0
16e groupe d'artillerie	55	10
1er, 2e régiment de chasseurs	1	5
1er régiment de hussards parachutistes	1	5
1er régiment de parachutistes d'infanterie de marine	1	5
1er régiment de spahis	1	5
1er régiment de tirailleurs	1	5
1er régiment du train parachutiste	55	10
1er régiment étranger	55	0
27e bataillon de chasseurs alpins	1	5
2e régiment de hussards	1	5
35e régiment d'infanterie	1	5

3e base de soutien au commandement	149	20
3e régiment d'hélicoptères de combat	1	0
3e régiment d'infanterie de marine	1	5
43e régiment d'infanterie	36	5
4e groupe d'escadrons de hussards	55	10
501e, 503e régiment de chars de combat	1	0
503e régiment du train	1	5
54e régiment d'artillerie	0	5
6e régiment du génie	1	5
92e régiment d'infanterie	1	5
Conservatoire de musique militaire de l'armée de terre	13	1
École d'application de l'artillerie	1	5
Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense	1	0
État-major de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris	2	0
État-major de la région terre sud-est	55	10
Lycée militaire d'Aix-en-Provence	1	0
Lycée militaire d'Autun	1	5
Lycée militaire de Saint-Cyr	1	5
Prytanée national militaire	1	5
Régiment de marche du Tchad	1	5
<b>TOTAL</b>	<b>498</b>	<b>161 (1)</b>

(1) Actuellement, seuls 25 % des 161 postes ouverts aux réservistes dans les formations musicales de l'armée de terre sont honorés.

FORMATIONS MUSICALES de l'armée de l'air	PERSONNEL d'active	PERSONNEL de réserve
Musique de l'air	145	0
Musique de la région aérienne nord	72	0

Musique de la région aérienne sud	72	0
Formations musicales internes aux écoles de l'armée de l'air	6	0
<b>TOTAL</b>	<b>295</b>	<b>0</b>

FORMATIONS MUSICALES de l'armée de la marine	PERSONNEL d'active	PERSONNEL de réserve
Musique des équipages de la flotte de Toulon	76	0
Musique des équipages de la flotte de Brest	78	0
<b>TOTAL</b>	<b>154</b>	<b>0</b>

FORMATIONS MUSICALES de la gendarmerie	PERSONNEL d'active	PERSONNEL de réserve
Musique de la gendarmerie mobile	86	0
Musique de la garde républicaine	95	0
Fanfare de cavalerie de la garde républicaine	52	0
Orchestres de la garde républicaine	123	0
Choeur de l'armée française	66	0
<b>TOTAL</b>	<b>422</b>	<b>0</b>

Actuellement, seule l'armée de terre emploie des réservistes ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve (ESR) dans des formations musicales. Cette situation s'explique par les conditions d'emploi des musiques militaires qui exigent de leurs membres une grande disponibilité et un entraînement collectif permanent, peu compatibles avec le recours à des réservistes. Par ailleurs, les armées et la gendarmerie nationale entendent satisfaire en priorité leurs besoins opérationnels et recrutent en conséquence des volontaires rapidement utilisables sur le terrain. En 2006, le nombre moyen de jours d'activités effectués par les réservistes opérationnels sous ESR dans les formations musicales de l'armée de terre s'est élevé à 21,5 jours.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119491

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 février 2007, page 2015

**Réponse publiée le :** 15 mai 2007, page 4475